



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 JUILLET 2026**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 39

Publié le : 16/07/2026

L'an deux-mille vingt-six et le neuf du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - M. MERSALI -
Mme CUILIERE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA -
Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN - Mme CHAUVIN -
Mme MARTINEZ - M. SOW - Mme CHABROL - M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO -
Mme MERAKCHI - M. HANACHI - M. COPPENS - M. GACHET - M. WAHARTE - M. GAUDE -
Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme SIDOU - M. FARRUGIA -
Mme NIETO

Excusé(s) avec Pouvoir : Mme CZURKA à M. AMAR - M. SAHRAOUI à M. GUARDADO - M. BENIHYA à M. IZACARD - Mme BIRON à M. PIQUET

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. COPPENS

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU
REGLEMENT DES ETUDES POUR LA RENTREE 2026-2027**

N° Acte : 8.9

Délibération n°26-152

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre prévu à l'article L. 216-2 du code de l'éducation, publié au Bulletin officiel du ministère de la culture le 18 septembre 2023,

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Vu la délibération du 27 mars 2025 approuvant le projet d'établissement 2025-2030 du Conservatoire de Musique et de Danse,

Vu la délibération du 22 mai 2025, approuvant la mise à jour du règlement des études et du règlement intérieur du Conservatoire de Musique et de danse,

Considérant que le Règlement des Etudes nécessite une actualisation pour intégrer des ajustements sur l'organisation des apprentissages en formation musicale à compter de septembre 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

REPUBLIQUE FRANCAISE

Après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE la modification du Règlement des Etudes du Conservatoire de Musique et de Danse pour l'année 2026-2027 annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 16 juillet 2026

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M. COPPENS



M. HABASTIDA





DGA Enfance Sports et Culture
Direction Culture et Patrimoine
Conservatoire de Musique et de Danse
☎ 04 42 77 91 15 / 📠 04 42 77 93 85
✉ conservatoire@ville-vitrolles13.fr

Jours et horaires d'accueil du public
Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 10h à 18h
Mercredi : 8h30 à 18h

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE VITROLLES

Règlement des études Juillet 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. L'organisation des différents parcours pédagogiques **page 4**

- 1) Le parcours d'Eveil
- 2) Le parcours d'Initiation
- 3) Le parcours Initial de formation
- 4) Le parcours Etudes
- 5) Le parcours Passion
- 6) Les autres parcours
 - 6.1 - Le parcours Prélude
 - 6.2 - Le parcours Adultes
 - 6.3 - Le parcours personnalisé

II. EVALUATION **page 11**

III. Les formations en Danse **page 12**

- 1) L'organisation de la formation diplômante en Danse
 - Parcours Initial - Cycle 1
 - Parcours Etudes - Cycle 2 et cycle 3
- 2) L'organisation de la formation non diplômante
 - Danse Hip-Hop
 - Parcours Prélude
 - Parcours Passion
 - Parcours Libre
 - Parcours Adultes
- 3) Les évaluations en Danse
- 4) Tableau Récapitulatif Coursus Danse

IV. Les Formations en musique **page 20**

- 1) Les disciplines proposées au Conservatoire
- 2) La Formation Musicale
 - Parcours initial – Cycle débutant et Premier cycle
 - Parcours Etudes et Parcours Passion - deuxième cycle
 - Formation Musicale pour Adolescents et Adultes
- 3) Le cursus de formation instrumentale
 - Parcours Initial – Cycle débutant et Cycle 1
 - Parcours Etudes – Cycle 2 et Cycle 3
 - Modalités Musique Plurielle
 - Parcours Passion – cycle passion
 - Parcours Prélude et parcours adultes
 - Parcours Libre, parcours personnalisé et Hors parcours
- 4) Le chant Lyrique
- 5) Les pratiques collectives
- 6) Tableau récapitulatif cursus musique
- 7) Le Studio d'enregistrement

Introduction

Lors de l'inscription au Conservatoire, chaque élève s'engage à respecter le présent Règlement des Etudes. Les parents ou représentants légaux prennent le même engagement pour leur(s) enfant(s). L'inscription au Conservatoire vaut également acceptation du Règlement Intérieur de l'établissement.

Le Conservatoire de Musique et de Danse de Vitrolles est un lieu de vie artistique et culturel où l'on vient apprendre, écouter, pratiquer et partager. Ce règlement des Etudes a pour fonction de décrire les objectifs et les modalités selon lesquelles l'offre pédagogique du Conservatoire est organisée pour répondre aux besoins des différents publics dans le cadre défini par le Projet d'Etablissement 2025-2030.

Le Règlement des Etudes est le fruit d'une réflexion menée par l'équipe pédagogique qui respecte également les dispositions définies par le Schéma National d'Orientation Pédagogique de 2023. Ce document peut être amené à évoluer chaque année en fonction des réflexions et propositions de la Direction et du Conseil Pédagogique de l'établissement.

C'est un outil indispensable au bon fonctionnement du Conservatoire qui traduit les objectifs définis par le Projet d'établissement 2025-2030 en détaillant de façon concrète et opérationnelle un cadre général, les modalités d'accès, de parcours, de suivi et d'évaluation. Les informations qui y figurent, concernent aussi bien les élèves et leurs parents que les équipes pédagogiques et administratives.

L'équipe pédagogique est constituée de l'ensemble des professeurs diplômés qui guident, accompagnent et encadrent l'élève. La pluralité des enseignants et le travail collectif permettent de bénéficier de divers points de vue, expériences et échanges, pour contribuer à améliorer la richesse des enseignements et la cohérence entre les différents parcours proposés.

L'élève est acteur de son apprentissage : la pratique d'un art est par essence exigeante. L'élève doit construire son savoir et acquérir progressivement une autonomie et une capacité à s'autoévaluer. C'est dans ce but qu'on donne à l'apprenti artiste les moyens d'être acteur de son propre parcours, de s'approprier les savoir-faire transmis et d'en faire une synthèse au service de sa propre expression.

L'inscription au Conservatoire implique naturellement une assiduité dans les apprentissages et la participation aux manifestations fait partie intégrante de la formation artistique.

I. L'organisation des différents parcours pédagogiques

Le projet d'établissement 2025-2030 précise que l'organisation de l'offre pédagogique devait évoluer pour s'adapter aux évolutions des attentes du public.

Il est indiqué :

Le diagnostic réalisé montre la nécessité d'adapter le projet pédagogique au contexte social du territoire, à l'évolution de l'enseignement artistique et à l'évolution des attentes de la population. L'actuel règlement des études adopté en 2021 présentait l'offre d'enseignement principalement par la notion de cursus et de hors cursus.

Sur la base de la réflexion menée depuis le début de la concertation autour du projet d'établissement par l'équipe pédagogique, l'offre du Conservatoire va être présentée sous forme de parcours plus diversifiés qu'il conviendra de décliner précisément dans le cadre d'un nouveau règlement des études qui sera établi à la suite de ce projet d'établissement 2025-2030.

Le règlement des études s'inscrit donc dans cet objectif permettant de mieux concilier l'intérêt des élèves avec les propositions pédagogiques :

- Permettre une pratique amateur épanouie au plus grand nombre tout en offrant l'opportunité d'une formation plus aboutie à ceux qui le souhaitent.
- Proposer aux élèves des formats adaptés à leurs capacités et leurs attentes notamment à l'entrée dans l'adolescence.
- Accompagner les élèves tout au long de leur scolarité et les aider à s'orienter dans leurs choix artistiques.
- Améliorer la compréhension et l'appropriation des familles avec des parcours mieux définis.

La formation artistique proposé au Conservatoire est structurée autour de différents parcours qui orientent le cheminement de l'élève dans ses apprentissages.

Celle-ci s'appuie à la fois sur des cours réguliers dispensés tout au long de l'année et sur des projets plus ponctuels. La formation intègre naturellement les pratiques collectives, les présentations publiques des travaux, la participation à des ateliers ou stages, ainsi que les rencontres et échanges avec des artistes invités ou en résidence.

L'inscription d'un élève sur un parcours implique la participation aux activités associées et complémentaires. Une assiduité tant en cours qu'aux diverses manifestations est indispensable et les absences éventuelles doivent toujours être justifiées auprès du professeur et de l'administration.

1) Le Parcours d'Eveil

Cette première phase au Conservatoire s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans scolarisés en maternelle pour leur permettre de découvrir et d'expérimenter le monde de la musique et de la danse.

Le Conservatoire offre quatre propositions aux jeunes enfants pour qu'ils puissent affiner leurs perceptions et développer leurs aptitudes par la mise en relation du corps avec les sons, le mouvements et l'espace.

Eveil artistique : Les élèves sont encadrés par 2 enseignants l'un en musique et l'autre en danse. Ils abordent de façon ludique toutes les notions de base de l'expression corporelle et de la musique leur permettant de les assimiler simplement.

Eveil Danse : Les élèves sont encadrés par un professeur de danse pour aller à la découverte du mouvement et du développement de la perception et de la créativité.

Eveil Musique : Les élèves sont encadrés par un professeur de musique pour aller à la rencontre du monde de la musique par la pratique de jeux vocaux, de jeux rythmiques, de sons et de développement de l'écoute.

Jardin Suzuki : Pratique du violon

Cette formation à partir de 3 ans s'appuie sur la pédagogie Suzuki et permet aux enfants de pratiquer le violon comme une langue maternelle et jouer en concert dès la première année. Le cours s'articule entre temps particulier et temps en groupe. Les parents doivent être présents lors des cours.

Eveil artistique	Eveil danse	Eveil musique	Jardin SUZUKI
Musique et danse	Danse	Musique	Violon
Dès 3 ans	Dès 4 ans	Dès 4 ans	Dès 3 ans
Durée : 1 à 3 ans	Durée : 1 à 2 ans	Durée : 1 à 2 ans	Durée : de 1 à 3 ans
1 h/semaine	1h/semaine	30 min/semaine	20min/semaine

Eveil Enfant-Parent : Atelier permettant d'accueillir à la fois l'enfant et un de ses parents dans la découverte du monde sonore. A partir de 2/3 ans pour des enfants scolarisés en petite section de maternelle.

La session dure 20 mn, en groupe restreint (5 enfants + 5 parents = 10) et fractionnée en multiples activités (chant, mouvement, manipulation instrumentale, écoute passive, écoute active...).

A l'issue de ces années d'éveil, les enfants alors âgés de 6 ans peuvent choisir entre la musique, la danse ou continuer à approfondir les deux disciplines.

2) Le Parcours d'Initiation

Ce parcours s'adresse aux enfants de 6 et 7 ans, scolarisés en CP/CE1 qu'ils soient issus des cours d'Eveil ou en primo-inscription au Conservatoire.

L'initiation permet d'entrer dans l'apprentissage de la musique ou de la danse pour les élèves avant d'intégrer le Parcours Initial de formation du Conservatoire.

Initiation Danse : Les enfants choisissent une esthétique chorégraphique : classique, jazz ou contemporain. Le cycle d'initiation est une phase d'apprentissage sur 2 années des fondamentaux du mouvement : conscience du corps, posture, coordination, écoute et ressenti.

Initiation Découverte Musique : 2 possibilités

- *Initiation instrument* : pour les élèves ayant déjà fait le choix d'un instrument
- *Initiation découverte* : pour les élèves souhaitant découvrir plusieurs instruments afin de faire leur choix. (8 à 9 instruments sur l'année par rotation mensuelle en petit groupe de 3 ou 4 enfants).

Initiation Danse	Initiation Musique – Instrument (IM)	Initiation Musique – Découverte (ID)
Choix esthétique Chorégraphique (Classique et, ou jazz et, ou contemporain)	Choix d'un instrument directement (prioritairement pour les élèves issus d'un cycle d'éveil)	Atelier Découverte sur différents instruments
Age : 6 ou 7 ans	Age : 6 ans (CP)	Age : 6 ou 7 ans (CP ou CE1)
Durée : 1 ou 2ans	Pratique instrumentale : 30 min/semaine d'instrument	Pratique instrumentale : 30min/semaine sur des ateliers découvertes – Rotation sur instruments de septembre à avril puis choix d'un instrument avec cours collectifs en mai et juin.
2 années d'études avec 1heure par semaine dans l'esthétique choisie par l'élève. Possibilité de rentrer directement en initiation 2 à l'âge de 7 ans Initiation 1 (6 ans) Initiation 2 (7ans)	Formation musicale : Cours initiation théorique et pratique de 45 minutes par semaine	Formation musicale : Pour les enfants de CP ou en CE1, cours initiation théorique et pratique de 45 minutes par semaine

3) Le Parcours Initial de formation (accessible de 7 ans à 10 ans)

Ce parcours Initial de formation s'adresse aux élèves qui souhaitent débiter l'apprentissage de la musique ou de la danse au Conservatoire.

Accessible à partir de 8 ans en danse et de 7 ans en musique, ce parcours est un tronc commun de formation qui permet aux élèves scolarisés en élémentaire d'entrer dans les études musicales ou chorégraphiques pour une durée comprise entre 4 et 5 ans (correspond au cycle 1) avant de s'orienter soit sur le Parcours Etudes soit sur le Parcours Passion en fonction de son projet et de ses capacités.

Selon les directives du Schéma National d'Orientation Pédagogique, les études musicales ou chorégraphiques sont structurées, en cycles d'apprentissage. Un cycle est une période souple de formation (de trois à cinq ans généralement) qui permet à l'élève d'acquérir les compétences attendues en suivant son propre rythme d'apprentissage. Les cycles sont définis par leurs objectifs et constituent un ensemble cohérent d'acquisitions et de « savoir-faire ».

Cycle Débutant : Uniquement en musique, le parcours initial de formation commence par une année probatoire pour débiter l'instrument avant d'entrer en 1er cycle si les capacités et la motivation de l'enfant le permettent.

1er Cycle :

Conçu comme un tout cohérent, ce cycle est celui des apprentissages fondamentaux. Il permet à l'enfant de vivre :

- En musique : une première expérience à travers le chant choral, la formation musicale, une technique instrumentale et/ou la découverte d'une pratique collective en ensemble ou orchestre.
- En danse : l'acquisition des éléments techniques de base, un approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique ainsi qu'une découverte des œuvres chorégraphiques.

La durée du 1er cycle est de 3 à 5 années en musique comme en danse. Il se clôture par un examen de fin de cycle avant l'orientation de l'élève sur le parcours suivant.

Temps hebdomadaire de formation en 1er Cycle :

- En Musique : de 2h30 à 3h00 (Pratique Collective, Formation Musicale et Instrumentale)
- En Danse : de 2h00 à 3h00

Le temps hebdomadaire de formation se réfère au temps de cours proprement dit ; un temps d'entraînement personnel quotidien est non seulement requis mais essentiel à l'évolution positive de l'apprentissage.

Cette période de formation initiale permet l'acquisition des savoirs artistiques fondamentaux et l'ensemble des cours est obligatoire.

L'examen de fin de cycle 1 permet de valider son Parcours Initial et le Conseil de pédagogie d'orientation valide la poursuite des études sur le parcours choisi par l'élève.

Parcours Initial Danse	Parcours Initial Musique
Choix esthétique Chorégraphique (Classique, jazz ou contemporain)	Choix d'un instrument
Age : 8 ans à 10 ans	Age : 7 ans à 10 ans
Durée : 3 à 5 ans	Durée : 4 à 6 ans
Cycle 1 4 années d'études avec 2 cours par semaine : 1h en phase 1 et 2 1h30 en phase 3 et 4	Cycle Débutant 1 année de débutant : Avec 30min/sem d'instrument + 60 min/sem de FM + chorale 60min/sem Cycle 1 4 années d'études avec : - 30min/sem instrument - 60min à 75min/sem FM - 60min/sem Chorale ou orchestre

4) Le Parcours Etudes

A partir de 11 ou 12 ans pour les élèves ayant validés leur parcours Initial par l'obtention de leur examen de fin de cycle 1. Ce parcours s'adresse à tous les élèves qui souhaitent poursuivre l'apprentissage de la musique ou de la danse sur le cycle 2 et le cycle 3 afin d'obtenir leur certificat d'études musicales ou chorégraphiques.

C'est le parcours type d'un élève au sein d'un établissement d'enseignement artistique. L'investissement et la motivation de l'élève sont importants pour progresser vers une pratique au meilleur niveau.

Parcours Etudes Danse	Parcours Etudes Musique
Age : 11 à 14 ans	Age : 11 à 15 ans
Durée : 6 à 10 ans	Durée : 6 à 10 ans
Cycle 2 4 années d'études avec 2 cours par semaine : - 1h30 en phase 1 à 4 - Cours complémentaires facultatifs 1h30 - Atelier d'improvisation facultatif	Cycle 2 4 années d'études avec : - 45 min/sem instrument - 1h30 semaine de FM - 1h30 Orchestre ou ensemble
Cycle 3 4 années d'études avec 2 cours par semaine : - 1h30 en phase 1 à 4 - Cours complémentaires facultatifs 1h30 - Atelier d'improvisation facultatif	Cycle 3 4 années d'études avec : - 60 min/sem instrument - 1h30 Orchestre ou ensemble - Module complémentaire au choix (....)

2ème Cycle :

C'est le cycle d'approfondissement des connaissances : il prolonge les acquis du premier cycle en permettant à l'élève d'accroître son expérience et ses savoir-faire, de développer son ouverture culturelle et ses aptitudes artistiques, d'acquérir une certaine autonomie et d'exprimer des choix quant à sa pratique. De même, sa capacité grandissante à tenir sa place dans une pratique collective participe de son éducation au sein du groupe en tant qu'élément dynamique.

La durée du deuxième cycle est de 3 à 5 années en musique comme en danse. Il se clôture par un examen de fin de cycle pour le passage en cycle 3.

Temps hebdomadaire de formation en Deuxième Cycle :

- En Musique : de 3h à 5h (Pratique Collective, Formation Musicale et Instrumentale)
- En Danse : de 3h à 4h30

A l'issue du deuxième cycle, l'élève peut obtenir un Brevet d'Études, attestant de son niveau musical (BEM), ou chorégraphique (BEC).

3ème Cycle :

Le troisième cycle est celui de l'affirmation des aptitudes artistiques et techniques. Aboutissement du cursus de formation, ce cycle permet une pratique autonome et épanouie de l'élève au sein des pratiques amateurs du territoire. Il est finalisé par l'obtention :

- D'un Certificat d'Études Musicales (CEM),
- D'un Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)

Durée du Troisième Cycle* : de 3 à 4 années en Musique et en Danse

Temps hebdomadaire de formation en Troisième Cycle :

- En Musique : de 3h à 5h (Pratique instrumentale et pratique collective)
- En Danse : de 3h à 5h30

5) Le Parcours Passion

A partir de 11 ou 12 ans pour les élèves ayant validés leur parcours Initial par l'obtention de leur examen de fin de cycle 1, ou pour des élèves ayant arrêté leur études chorégraphiques ou musicales et désireux de reprendre leur formation. Ce parcours s'adresse à tous les élèves qui souhaitent poursuivre l'apprentissage de la musique ou de la danse sur un enseignement allégé, il s'adresse également à un niveau d'exigence plus souple afin de s'affirmer dans une pratique artistique sans se projeter jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

Parcours Passion Danse	Parcours Passion Musique
Age : 11 à 14 ans	Age : 11 à 15 ans
Durée : 3 à 5 ans	Durée : 3 à 5 ans
Cycle Passion 4 années d'études avec 1 cours par semaine : - 1h30 en phase 1 à 4	Cycle Passion 4 années d'études avec : - 30 min/sem instrument - 1h30 semaine de FM - 1h30 Orchestre ou ensemble

Un élève inscrit sur le parcours Passion a toujours la possibilité d'une passerelle pour réintégrer le Parcours Etudes sur avis de l'équipe pédagogique après passage d'un examen de validation des acquis.

A la fin du parcours Passion, l'élève souhaitant poursuivre ses activités artistiques au Conservatoire peut intégrer le Parcours Libre.

6) Les autres parcours

6.1 - Le parcours Prélude

Ce parcours concerne des élèves débutants adolescents (de 11 à 16 ans) souhaitant s'engager dans l'apprentissage de la danse ou de la musique plus tardivement.

Parcours Prélude Danse	Parcours Prélude Musique
Age : 11 à 16 ans	Age : 11 à 16 ans
Durée : 2 à 3 ans	Durée : 5 ans
Cycle Prélude -Cours débutant 11/13 ans 1h00 par semaine -Cours débutant 14/16 ans 1h00 par semaine	Cycle Prélude 5 années d'études avec : - 30 min/sem instrument - 1h00 semaine de FM - Pratique collective optionnelle

La formation sur 5 ans permet de suivre un enseignement artistique adapté. Selon la progression et la motivation de l'élève, la passerelle sur le Parcours Passion est possible sur avis de l'équipe pédagogique.

A l'issue de ce parcours, l'élève peut poursuivre sa pratique artistique en parcours libre.

6.2 - Le parcours Adultes

Les adultes désirant suivre un apprentissage artistique, peuvent bénéficier de cours spécifiques au conservatoire pour se commencer leur formation ou reprendre une pratique artistique.

Parcours Adulte Danse	Parcours Adulte Musique
Durée : 5 ans	Durée : 5 ans
Adultes danse classique - Cours débutant 1h00 par semaine - Cours confirmé 1h30 par semaine - Cours barre à terre 1h00 par semaine	Cursus adultes 5 années d'études avec : - 30 min/sem instrument - 1h00 semaine de FM - Pratique collective optionnelle

6.2 - Le parcours Libre

Pour tous les élèves souhaitant poursuivre leurs activités artistiques après un parcours Etudes, un Parcours Passion ou un Parcours Prélude, le parcours Libre permet de continuer à pratiquer dans les ensembles, cours et ateliers en fonction de leur niveau.

6.3 - Parcours personnalisé

Le Conservatoire a la possibilité de proposer un parcours adapté pour répondre à une demande spécifique de formation liée au profil et au projet de l'élève concerné. Le parcours personnalisé est mis en place sur avis de l'équipe pédagogique et nécessite une contractualisation avec l'élève ou sa famille pour définir les objectifs de formation.

II. L'évaluation

L'évaluation participe au principe même de la formation. Elle éclaire l'élève sur sa progression et le guide en lui apportant des appréciations, conseils et recommandations. Elle donne à l'élève les outils d'une prise de distance sur sa pratique afin qu'il mesure ses acquis en regard des objectifs fixés. Il parvient ainsi, au fil de son évolution à un niveau d'autonomie relatif tout en étant acteur de son propre parcours d'apprentissage.

Comme la formation, l'évaluation de l'élève est globale. Elle porte sur l'ensemble de ses acquis et se déroule de deux manières différentes :

- L'évaluation continue : L'élève est évalué selon des critères communs à toutes les disciplines, mais aussi, selon des critères spécifiques à chacune d'entre elles. Celle-ci ne doit pas être une sanction pour l'élève mais lui permettre de recevoir des conseils afin de progresser au mieux. Ces bilans réguliers l'accompagnent tout au long de sa formation sous forme de bulletins semestriels.
Les quatre critères d'évaluation communs à toutes les disciplines sont le rapport aux autres, le niveau de connaissances, la motivation et la progression.
- L'évaluation ponctuelle : Elle est effectuée sous forme d'examen en milieu de cycle et en de fin de cycle (sauf pour la danse en cycle 1).
Pour les examens de fin de cycle, les compétences attendues et le niveau requis sont évalués par un jury avec des professeurs extérieurs.
Pour les examens de milieu de cycle, les compétences sont évaluées par un jury en interne et ils peuvent avoir lieu sous forme d'auditions publiques.

La prise en compte systématique de l'évaluation continue dans l'évaluation finale permet d'avoir plusieurs regards différents et une globalité de l'appréciation bénéfique à l'élève.

Les élèves sont tenus de participer aux examens, auditions et exercices publics organisés par le Conservatoire.

Il sera pris en compte également la participation régulière aux différents orchestres, auditions, projets ou spectacles musicaux ou chorégraphiques. La présence des élèves aux différentes manifestations organisées par le Conservatoire est vivement souhaitée par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

III. Les formations en danse

La danse est un langage, c'est l'expression d'une sensibilité artistique par l'intermédiaire du corps en mouvement. Le département Danse du Conservatoire a pour but de participer à un enseignement artistique et créatif par l'intermédiaire d'un apprentissage, d'une pratique et d'une culture chorégraphique.

Le département Danse s'adresse aux personnes visant une pratique amateur en proposant une formation en Danse Classique, Jazz ou Contemporaine à travers des parcours d'études organisé en 3 cycles permettant d'obtenir le Certificat d'Etudes Chorégraphiques.

Le département Danse du conservatoire de Musique et de Danse de Vitrolles développe un enseignement chorégraphique et propose un apprentissage par l'intermédiaire de cours, d'ateliers de compositions et de présentations publiques. La culture chorégraphique est développée également par le contact avec des professionnels du paysage culturel et artistique. Une ouverture à la diversité des cultures chorégraphiques sera également envisagée (danses urbaines, danses du monde...).

LES OBJECTIFS

- Acquérir un langage technique et chorégraphique
- Se présenter à un public
- Encourager la créativité
- développer les capacités d'interprétation
- développer le sens critique en tant que spectateur
- établir des liens avec les différentes disciplines chorégraphiques

LES DISCIPLINES PROPOSEES AU CONSERVATOIRE

Danse Contemporaine

La danse Contemporaine est une forme d'expression corporelle apparue simultanément en Allemagne et Aux Etats Unis aux alentours de 1920. Cette technique permet au danseur d'exprimer les émotions au travers des mouvements et de la chorégraphie. La danse Contemporaine n'échappe pas à des règles précises à la fois sur le plan technique et sur l'origine de la motivation du mouvement.

Danse Classique

La danse classique est l'art de mettre tout son corps en mouvement avec des gestes souples et gracieux. Elle demande de la rigueur mais reste accessible à tous. Le travail des pointes commence à l'âge de 10 ans. La danse classique a su évoluer pour être aujourd'hui une danse innovante et bien dans son époque.

Danse Jazz

La danse Jazz, originaire des Etats Unis, est la reproduction corporelle de l'émotion transmise par la musique. Avec des normes précises sur le plan technique, l'accent est mis sur un travail d'isolation et de coordination...La Danse Jazz est instinctive, avec un langage chorégraphique chargé de nuances, de sensualité, de maîtrise et de spontanéité.

Danse Hip Hop

Au-delà de la danse, le hip hop est un courant culturel qui prend ses origines à la fin des années 1970 aux états unis. La danse hip hop est associée à la musique hip hop. Cette musique du fait de sa constitution induit les différentes manières de bouger. Il y

a des mouvements au sol et des mouvements debout. Le hip hop s'est développé dans les rues, et on a pu assister à la formation de groupe de danseurs (Crews). Plus récemment, le new style a fait son apparition mettant en avant notamment le travail des isolations. Ce style s'éloigne de la rue, puisqu'il est enseigné dans les écoles de danse sous un angle plus technique.

LES ETUDES CHOREGRAPHIQUES

L'accès aux parcours de danse se fait à partir de 8 ans et implique le choix de la technique chorégraphique étudiée (jazz, classique ou contemporaine) en fonction des places disponibles.

L'élève peut s'inscrire dans plusieurs techniques en fonction de son emploi du temps. La formation diplômante se déroulera sur 3 cycles. L'inscription de l'élève au Conservatoire implique la même exigence d'assiduité, de motivation et de participation aux projets pour toutes les disciplines.

Un certificat médical de non-contradiction à la pratique de la danse est obligatoire pour les élèves. L'élève s'engage également à se munir de la tenue de danse demandée par le professeur (tenue et accessoires).

1) L'organisation de la formation diplômante en Danse

La formation diplômante est organisée au travers de deux parcours successifs qui permettent de suivre les 3 cycles d'acquisitions. La notion de niveau n'est pas liée strictement à l'âge de l'élève et le temps passé dans un cycle peut varier d'un élève à l'autre.

Parcours initial de formation :

Premier Cycle : A partir de 8 ans pour une durée de 3 à 5 années

Le premier cycle se décompose en 4 phases :

- Cycle 1 phase 1 1h00 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 1 phase 2 1h00 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 1 phase 3 1h30 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 1 phase 4 1h30 de cours 2 fois par semaine

+ Atelier d'improvisation facultatif (1h/sem) à partir de la 4ème phase. C'est un atelier de composition et d'improvisation, dirigé par un professeur de Musique et un professeur de Danse.

A la fin du cycle, un examen est organisé pour contrôler si les objectifs ont été atteints. L'examen est une variation imposée devant jury. L'élève sera admis en 2ème cycle après la réussite de cette épreuve s'il poursuit sur le parcours Etudes.

Les objectifs du Cycle 1

- Approfondissement de la posture et enrichissement de la coordination gestuelle.
- Acquisition des éléments technique de base.
- Développement de l'expression artistique
- Développement de la mémorisation
- Conduite d'une action de découverte de la notion de spectacle chorégraphique en tant qu'acteur.

Les contenus d'apprentissage du Cycle 1

- Appréhension du mouvement dansé en tenant compte de l'énergie, du temps, de l'espace et de la musique.
- Acquisition des bases techniques de la danse.
- Acquisition de la terminologie.
- Approfondissement des liens à construire entre la musique et la danse.
- Travail progressif et mémorisation d'enchaînements chorégraphiques.
- Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de conférences, et d'événements artistiques proposés par la politique culturelle de la ville, également de sorties spectacles, rencontres chorégraphiques....
- Approche du monde des professionnels de la Danse par le biais de Master- Class et ateliers découvertes avec des professeurs et artistes invités.

L'examen de fin de cycle 1 permet de valider son Parcours Initial et le Conseil de pédagogie d'orientation valide la poursuite des études sur le parcours choisi par l'élève.

Parcours Etudes : composé du 2eme et 3eme cycle jusqu'au diplôme

Deuxième Cycle : à partir de 11 ans pour une durée de 3 à 5 ans

L'élève poursuit son apprentissage chorégraphique, il va approfondir sa pratique et élargir son potentiel d'interprète.

Le cycle 2 est également ouvert à des élèves extérieurs après un test des acquis.

Le deuxième cycle se décompose en 4 phases :

- Cycle 2 phase 1 1h30 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 2 phase 2 1h30 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 2 phase 3 1h30 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 2 phase 4 1h30 de cours 2 fois par semaine

+ Cours complémentaires facultatifs. (En option)

1 cours de danse Jazz de 1h30

1 cours de danse classique de 1h30

1 cours de danse Contemporaine de 1h30

1 cours de préparation danseur de 1 h00

L'élève peut choisir 1 ou plusieurs esthétiques en cours complémentaire en fonction des places disponibles et des plannings.

+ Ateliers d'improvisation facultatifs (1h/sem) :

Les élèves du cycle 1 phase 4 et du cycle 2 phases 1 et 2 pourront participer de façon facultative à des ateliers de composition et d'improvisation dirigés par un professeur de musique et un professeur de Danse.

Afin de favoriser la créativité, le décloisonnement et la transversalité, cet atelier est commun et partagé entre les élèves des différentes disciplines. 1h00 par semaine

Les élèves en cycle 2 phase 3 et phase 4 pourront être invités à partager les ateliers de création du cycle 3.

A la fin de la 2eme phase, les élèves présenteront une variation imposée, ils passeront par petits groupes en évaluation devant le responsable du département de danse, ce qui leurs permettra de passer en 3eme phase.

A la fin du cycle 2, un examen est organisé pour contrôler si les objectifs ont été atteints, et si l'élève est apte à intégrer le 3e cycle.

Cet examen se compose : de 3 unités de valeur

- UV 1 : Une variation imposée dans la discipline dominante (passage individuel)
- UV 2: Une variation libre
- UV 3 : "épreuve orale de culture chorégraphique et artistique " au choix parmi les contenus d'enseignement dispensés au cours de Master class, sorties spectacles et conférences," histoire de la danse, Analyse fonctionnelle du mouvement dansé, culture chorégraphique et culture musicale"

La réussite à l'examen de fin de cycle 2 permet d'obtenir le Brevet d'études chorégraphiques (B E C).

Les objectifs du Cycle 2

- Initiation à l'endurance
- Approfondissement technique et chorégraphique
- Approfondissement de l'expression artistique
- Autonomie de l'élève

Les contenus d'apprentissage du Cycle 2

- Approfondissement des acquis et enrichissement de la terminologie.
- Nouvelles acquisitions techniques et chorégraphiques.
- Travail de relation consciente de la musique et de la danse.
- Découverte d'autres techniques de danse (classes complémentaires facultatives)
- Travail chorégraphique, de la relation musique, danse, improvisation et composition. (Ateliers de création)
- Poursuite du travail d'interprétation et de la relation avec le public en participant à des spectacles chorégraphiques.
- Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de conférences, et par le biais de la rencontre avec des événements artistiques en liens avec la politique culturelle de la ville, ainsi que des sorties de type spectacles ou rencontres.
- Approche du monde des professionnels de la danse par le biais de Master- Class et Ateliers découvertes avec des professeurs et artistes invités.

Troisième Cycle : A partir de 14 ans

L'élève approfondit sa culture chorégraphique ainsi que son langage technique et créatif. C'est l'aboutissement d'un parcours artistique. Ce cycle est également accessible aux élèves extérieurs à l'école sous réserve qu'ils aient atteint le niveau requis en fin de cycle 2.

Le troisième cycle se décompose en 4 phases :

- Cycle 3 phase 1 1h30 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 3 phase 2 1h30 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 3 phase 3 1h30 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 3 phase 4 1h30 de cours 2 fois par semaine

+ *atelier de création C3 (1h/sem).*

+ *Cours 1h30 complémentaire et facultatif dans une autre technique.*

Les élèves pourront également suivre des ateliers de création facultatifs et spécifiques en fonction des projets culturels et artistiques de l'année.

Ces ateliers de création amèneront les élèves à participer aux événements de la ville, aux spectacles de fin d'années, aux rencontres chorégraphiques et à tous les événements chorégraphiques autres que les spectacles de fin d'année.

A la fin du cycle, un examen est organisé pour l'obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC).

Le Certificat est composé de 3 unités de valeurs (U.V)

- U.V1 variation imposée dans la discipline dominante
- UV 2 une variation libre
- UV 3 épreuve orale de culture chorégraphique et artistique, au choix parmi les contenus d'enseignement dispensés en Master class, sorties spectacles et conférences, tel qu'histoire de la danse, analyse fonctionnelle du mouvement dansé, culture chorégraphique et culture musicale

Les objectifs du Cycle 3

- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant qu'expression et langage Artistique.
- L'expérience de l'interprétation.
- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité.
- Capacité à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique amateur

Les contenus d'apprentissage du Cycle 3

- Maîtrise des acquis techniques
- Approfondissement du langage chorégraphique
- Développement de la créativité à travers la pratique d'ateliers
- Relation musique /danse, improvisation, composition
- Renforcement des liens avec la culture chorégraphique et artistique par le biais d'événements proposés par la politique culturelle de la ville, spectacles, rencontres d'artistes, conférences, Master-class
- Pratique du spectacle ; en tant qu'acteur et spectateur.

2) L'organisation de la formation non diplômante en Danse

L'établissement propose également des formations non diplômantes avec des parcours moins denses que le parcours d'étude en trois cycles, mais avec les mêmes exigences.

DANSE HIP HOP

C'est un parcours de 4 niveaux avec des cours différents :

- niveau 1 à partir de 6 ans ; 1 cours d'1 heure par semaine
- niveau 2 à partir de 8 ans ; 2 cours d'1 heure par semaine

- niveau 3 à partir de 11 ans ; 2 cours d'1 heure 30 par semaine
- niveau 4 à partir de 14 ans ; 2 cours d'1 heure 30 par semaine
- un atelier battle et concours

LE PARCOURS PRELUDE

Destiné aux élèves débutants : 1 cours de danse est proposé aux élèves pré-ados et adolescents n'ayant jamais dansé. Les élèves sont évalués en contrôle continu. Durée entre 2 et 3 années. Ces élèves poursuivront leur apprentissage en intégrant le parcours Passion.

Des passerelles sont possibles vers le parcours études sur décision de l'équipe pédagogique.

LE PARCOURS PASSION

Ouvert aux élèves non débutants choisissant de ne pas suivre le parcours Etudes à l'issue du parcours Initial, ou d'un retour à l'apprentissage.

1 cours de 1h30 de Danse Jazz ou de Danse Contemporaine ou de Danse Classique est proposé aux élèves à partir de 12 ans d'un niveau intermédiaire.

L'élève peut choisir de suivre une ou plusieurs disciplines.

Les élèves sont évalués en contrôle continu. Des passerelles sont possibles vers le parcours Etudes sur décision de l'équipe pédagogique.

LE PARCOURS LIBRE

Afin de valoriser la pratique amateur, après l'obtention du DEC, les élèves peuvent suivre dans le parcours libre, les cours du cycle 3, les ateliers de création, ces élèves pourront également participer aux spectacles chorégraphiques, ainsi qu'aux master-class et stages organisés par le conservatoire.

Le PARCOURS ADULTES

Trois propositions sont offertes aux adultes souhaitant pratiquer la danse au Conservatoire :

- Un cours de barre à terre (1h/sem) est proposé aux élèves à partir de 14 ans ainsi qu'aux adultes
- Un cours confirmé de danse classique pour adultes d'une durée de 1h30 par semaine.
- Un cours débutant de danse classique d'une durée de 1 heure

3) Les évaluations en Danse

L'évaluation fait partie de la formation. Elle permet de vérifier que les objectifs sont atteints. Elle fait le lien entre les élèves, les parents et les professeurs.

Elle permet de situer l'élève dans sa progression personnelle, ainsi que dans le groupe. Elle permet de guider l'élève dans son orientation.

LES CRITERES

- L'assiduité
- Le travail fourni pendant le cours
- La maîtrise

- La motivation, l'implication
- L'attitude, la curiosité
- La participation aux projets

LE CONTROLE CONTINU

Le contrôle continu concerne toutes les classes de danse du cursus, du Hip Hop et du Hors cursus. Dans le cadre d'un cursus, la progression à l'intérieur de chaque cycle est conditionnée par le contrôle continu. Il consigne ; les commentaires du professeur sur la progression de l'élève, les recommandations techniques du professeur et les points à améliorer.

LES EXAMENS

Le jury des épreuves de danse est présidé par le directeur de l'établissement ou son représentant, et comprend au moins 1 personnalité de la danse spécialiste de la technique concernée et extérieure à l'établissement. La présentation à l'examen est soumise à la validation de l'enseignant.

La participation des élèves aux évaluations et examens est obligatoire. L'absence à un examen doit être justifiée par un courrier.

Au cours des examens, l'admission dans le cycle supérieur se fait avec la mention Bien ou Très-bien.

Une session de rattrapage peut être organisée de façon exceptionnelle. Dans le cas contraire, l'élève représentera son l'examen l'année suivante. La décision du jury est sans appel.

4) Tableau Récapitulatif Parcours diplômant en Danse

PARCOURS EVEIL	
EVEIL ARTISTIQUE enfants : de 3 ans à 5 ans. 1 à 3 années d'études	1 heure de cours par semaine en tronc commun : Musique et danse
EVEIL A LA DANSE enfants : de 4 et 5 ans 1 à 2 années d'études	1 heure de cours par semaine
PARCOURS INITATION	
INITIATION enfants : 6 ans et 7 ans 1 à 2 années d'études	1 heure de cours par semaine dans l'esthétique chorégraphique choisie par l'élève
FORMATION DIPLOMANTE	
PARCOURS INITIAL de 8 à 10 ans	
CYCLE 1 : enfants à partir de 8 ans. 3 à 5 années d'études Cycle 1 phase 1 Cycle 1 phase 2 Cycle 1 phase 3 Cycle 1 phase 4	2 fois 1 heure de cours par semaine 2 fois 1 heure de cours par semaine 2 fois 1 heure 30 de cours par semaine 2 fois 1 heure 30 de cours par semaine Examen de passage en Cycle 2 Orientation en parcours Etudes ou en Parcours Passion
PARCOURS ETUDES à partir de 11 ans	
CYCLE 2 : enfants à partir de 11 ans. 3 à 5 années d'études Cycle 2 phase 1 Cycle 2 phase 2 Cycle 2 phase 3 Cycle 2 phase 4	2 fois 1 heure 30 de cours par semaine pour les 4 années -Evaluation pour un passage en 3eme phase +1 heure 30 par semaine cours de danse Jazz, Classique ou Contemporain complémentaire et facultatif. +Atelier de création facultatif. Examen de passage en Cycle 3 : obtention du BEC
CYCLE 3 : à partir de 14 ans Phases 1 et 2 Phases 3 et 4	2 fois 1 heure 30 de cours par semaine pour les 4 phases + 1 heure par semaine Atelier de création + 1 heure 30 par semaine, cours de danse complémentaire et facultatif Examen de fin de cycle 3 : obtention du CEC

IV. Les formations en Musique

La formation des musiciens repose sur une combinaison d'enseignements individuels et collectifs qui sont indissociables les uns des autres. **Elle comprend de manière obligatoire un cours d'instrument, un cours de formation musicale et une pratique collective.**

La combinaison de ces 3 enseignements apporte l'épanouissement nécessaire à l'apprentissage technique et artistique de la musique. Les temps d'enseignements, leurs contenus et les activités complémentaires telles que les auditions, les productions et les projets font partie intégrante du parcours des études.

L'assiduité, la participation, le travail personnel de l'élève ainsi que l'engagement de la famille si c'est un enfant, lui permettront de tirer pleinement profit de son expérience au Conservatoire.

1) Les disciplines proposées

La Formation Instrumentale

Cordes

- Violon
- Alto
- Violoncelle

Bois

- Flûte traversière
- Flûte à bec
- Hautbois
- Clarinette
- Basson
- Saxophone

Cuivres

- Trompette
- Trombone
- Euphonium
- Tuba
- Cor d'harmonie

Instruments Polyphoniques

- Piano
- Harpe
- Guitare
- Percussions / Batterie

La Formation Musicale

- Initiation à la Formation musicale
- Formation Musicale
- Formation Musicale Adultes
- Formation Musicale Spécialisée (musique amplifiée)
- Atelier d'écriture / Composition / Déchiffrage

Le Chant Lyrique

- Chant
- Atelier d'Art Lyrique

Les Musiques actuelles

- Guitare électrique
- Guitare basse électrique

- Batterie
- Percussions
- Musique Electro-acoustique et numérique
- Sound Design et musique des matériaux

Les Pratiques Collectives Vocales

- Chant choral enfants,
- Chorale Adolescents,
- Chœur adultes

Les Pratiques Collectives Instrumentales

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Orchestre à Cordes junior • Orchestre à Cordes Cycle 2 et 3 • Orchestre d'Harmonie • Atelier musique contemporaine • Musique plurielle • Big Band • Atelier Rock et dérivés • Atelier composition Rock • Atelier musique actuelle | <ul style="list-style-type: none"> • Atelier Musique expérimentale/électro-acoustique/lutherie sauvage • Orchestre d'improvisation générative • Ensembles instrumentaux (Flûtes, anches, guitare, harpe, percussions...) |
|---|---|

2) La Formation Musicale

L'enseignement de la Formation Musicale est prépondérant dans l'apprentissage de la musique. Cet enseignement indispensable établit le lien nécessaire entre apprentissage théorique de la musique, pratique instrumentale ou vocale et acquisition d'une culture musicale.

Les élèves inscrits en musique doivent obligatoirement suivre les cours de Formation Musicale à partir de 7 ans.

Le cursus des études de Formation Musicale est structuré en 2 cycles.

Tous les élèves inscrits en Parcours Initial, parcours Etudes et Parcours Passion doivent suivre les cours de formation musicale organisées autour des deux cycles.

Parcours Initial :

Premier Cycle

La formation Musicale est indispensable dès que l'élève commence sa formation instrumentale.

La Formation Musicale a pour finalité de procurer à l'élève une autonomie suffisante dans le cadre de l'exécution instrumentale ou vocale. Elle est un pilier indispensable pour l'apprentissage instrumental.

Le but des trois premières années de cycle 1 est de faciliter l'acquisition d'un socle de connaissances suffisantes pour les aider dans leur pratique instrumentale, en souhaitant donner aux élèves la vision la plus globale de la musique.

Le travail est essentiellement technique (lecture de notes, de rythme, chant, mémorisation, écriture...) et théorique, mais très peu basé sur la pratique instrumentale.

Pour la 4^{ème} année et 5^{ème} année de cycle 1, les méthodes pédagogiques utilisées intègrent la pratique instrumentale. L'œuvre musicale devient alors le principal support pédagogique.

Les exercices de rythme et de lecture de notes constituent le travail technique nécessaire aboutissant à l'interprétation maîtrisée d'une œuvre musicale. L'apprentissage de données théoriques précises et techniques sera toujours replacé dans un contexte musical.

La formation musicale permet d'explorer les grandes périodes de l'histoire de la musique ainsi que les formations instrumentales et vocales diverses. Tous les genres peuvent être abordés : lyrique, symphonique, jazz, mais aussi la musique actuelle.

- Cycle 1 – 1^{ère} année : 1heure / semaine
- Cycle 1 – 2^{ème} année : 1heure / semaine
- Cycle 1 – 3^{ème} année : 1heure / semaine
- Cycle 1 – 4^{ème} année : 1heure 15min / semaine
- Cycle 1 – 5^{ème} année : 1heure 15min / semaine

L'évaluation des élèves porte sur l'ensemble de leur acquis. Elle est réalisée sous forme de contrôle continu avec évaluation chaque semestre puis sous forme d'examen avec Jury extérieur à la fin du cycle 1. Le passage en cycle 2 est conditionné par la réussite à l'examen de fin de cycle 1.

Parcours Etudes et Parcours Passion :

Deuxième Cycle

A partir du cycle 2, les élèves approfondissent les acquisitions pour être plus autonomes. Dans la continuité du 1^{er} cycle, ce cycle permet d'assurer un socle de connaissances solides et suffisantes pour leur pratique instrumentale.

Le cycle 2 se décompose sur 4 années pendant lesquelles l'élève suit un enseignement de 1h30 par semaine.

- Cycle 2 – 1^{ère} année : 1heure 30 / semaine
- Cycle 2 – 2^{ème} année : 1heure 30 / semaine
- Cycle 2 – 3^{ème} année : 1heure 30 / semaine
- Cycle 2 – 4^{ème} année : 1heure 30 / semaine + module complémentaire au choix
30min cours d'écriture musicale

Les modules complémentaires : 1 au choix parmi ceux proposés

Ces propositions s'adressent nécessairement aux élèves qui terminent leur cursus de Formation Musicale sur le Parcours Etudes mais sont également accessibles aux autres élèves qui le souhaitent.

- Atelier d'écriture musicale : l'atelier d'écriture musicale permet l'étude de l'organisation d'une partition, une approche de l'improvisation et de la création musicale.

- Histoire de la musique : Cours permettant d'explorer une période longue s'étendant sur plusieurs siècles afin de découvrir ce qui caractérise le langage de chaque époque et comment chaque nouvelle période cherche à se distinguer de la précédente.
- Création de musique contemporaine électroacoustique et de sound design
- Déchiffrage

Comme en cycle 1, l'évaluation des élèves porte sur l'ensemble de leur acquis. Elle est réalisée sous forme de contrôle continu avec évaluation chaque semestre.

La réussite à l'examen devant un jury (avec des professeurs extérieurs à l'établissement) à la fin du cycle 2 permet à l'élève d'obtenir un Certificat d'Etudes Musicales qui vient clore l'ensemble du cursus de Formation Musicale.

Formation Musicale pour les adolescents et les adultes

Sur les parcours Prélude et le Parcours Adultes, la formation musicale se déroule sur 1 seul cycle d'études à effectuer sur 5 ans, sans possibilité de redoublement ni de retour à niveau inférieur après absence supérieure ou égale à 1 année scolaire. Le programme du parcours prélude et du parcours adultes est le même que pour le cycle 1 et le début du cycle 2 du cursus de Formation Musicale initiale.

A l'issue de la 5ème année, il sera procédé à un examen de fin de parcours obligatoire, permettant de poursuivre les cours au Conservatoire dans le cadre du parcours Libre.

3) La Formation Instrumentale

L'admission dans les classes instrumentales se fait en fonction des capacités d'accueil, du nombre de places disponibles ainsi que de l'âge requis pour débiter. Il peut se faire généralement à partir de 6 ou 7 ans sauf exceptions liées aux contraintes physiques de l'instrument.

Il est indispensable que chaque élève dispose d'un instrument à son domicile pour pouvoir travailler et pratiquer régulièrement entre les cours au Conservatoire. Un instrument personnel, conforme à la pratique choisie, sera exigé pour tous les musiciens avant la fin du premier trimestre de l'année scolaire.

Parcours Initial :

Cycle Débutant

Les élèves sont toujours accueillis sur l'apprentissage d'un instrument dans le cadre d'un cycle débutant qui se déroule sur une seule année.

En fonction de la progression de chaque élève et sur décision de l'enseignant, l'élève pourra poursuivre sa formation cycle 1 s'il réussit l'évaluation de fin de cycle débutant. Dans le cas contraire il lui sera proposé de se réorienter vers un autre instrument en cas de difficultés importantes ou de quitter le parcours initial en cas de manque réel de motivation.

La durée des cours est de 30 minutes par semaine, le plus généralement en face à face pédagogique mais aussi dans certains cas le cours peut être conduit en petit groupe de 2 à 3 élèves.

A ce niveau, la Formation Musicale est d'ores et déjà obligatoire et la pratique collective s'effectue par le biais du chant (1h/sem) dans la chorale des enfants de 7 à 11 ans.

Premier Cycle

Ce cycle d'études d'une durée de 3 à 5 ans est fractionné en deux phases A et B

- Cycle 1 - Phase A – 1ere année : 30 min / semaine
- Cycle 1 - Phase A – 2eme année : 30 min / semaine
- Cycle 1 - Phase B – 1ere année : 30 min / semaine
- Cycle 1 - Phase B – 2eme année : 30 min / semaine

A ce niveau, les cours sont dispensés en face à face pédagogique d'une demi-heure par semaine pendant les 4 années qui composent ce cycle 1.

Les objectifs de ce cycle sont :

- La construction et le développement de la motivation de l'enfant
- La mise en œuvre des bases de la pratique individuelle et collective
- L'acquisition des premiers repères techniques et culturels

Ce cycle a une durée nominale de 4 années mais l'élève a la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable de la Direction, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3eme année. Dans l'autre sens, une 5eme année peut être accordée exceptionnellement après avis du professeur, du département et validation de la Direction.

A ce niveau instrumental, il est obligatoire de suivre les enseignements dans le cursus de Formation Musicale. La pratique collective, obligatoire elle aussi, peut s'effectuer par le biais du chant choral, de la participation à un orchestre, un ensemble ou un atelier.

Les élèves passent une évaluation à la fin de la phase A qui se déroule en 2 temps : une évaluation technique en février puis une évaluation en juin devant un jury externe.

L'examen de fin de cycle 1, devant un jury avec des professeurs extérieurs, permet de valider les savoir-faire et acquis de l'élève pour passer en cycle 2. L'examen technique de février est obligatoire pour les élèves sélectionnés par l'enseignant pour être présentés à l'examen de fin de cycle.

L'élève devra également se présenter à une épreuve de musique plurielle à la fin du cycle 1 (présentation d'un morceau en duo ou en trio).

Contenu des épreuves d'examen instrumentales : un morceau au choix et un morceau imposé dans 2 esthétiques différentes.

La réussite à l'examen de fin de cycle 1 permet à l'élève de poursuivre sa formation au conservatoire soit sur le parcours Etudes diplômant soit sur le parcours Passion non diplômant selon son projet artistique et l'avis du conseil pédagogique d'orientation.

Parcours ETUDES : Cycle 2 et Cycle 3 de la formation diplômante

Deuxième Cycle

Ce cycle d'études d'une durée de 3 à 5 ans est fractionné également en deux phases A et B

- Cycle 2 - Phase A – 1ere année : 45 min / semaine
- Cycle 2 - Phase A – 2eme année : 45 min / semaine
- Cycle 2 - Phase B – 1ere année : 45 min/ semaine
- Cycle 2 - Phase B – 2eme année : 45 min/ semaine

A ce niveau, les cours sont dispensés en face à face pédagogique hebdomadaire d'une durée de 45 minutes sur la phase A et la phase B.

Les objectifs de ce cycle sont :

- L'appropriation du langage musical avec les repères techniques et culturels qui y sont attachés
- L'acquisition des bases de la pratique permettant d'évoluer et de se mesurer un certain niveau d'exigence.

Ce cycle a une durée nominale de 4 années mais l'élève a la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable de la Direction, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3ème année. Dans l'autre sens, une 5ème année peut être accordée exceptionnellement après avis du professeur, du département et validation de la Direction.

A ce niveau instrumental, il est obligatoire de suivre les enseignements dans le cursus de Formation Musicale. La pratique collective, obligatoire elle aussi, peut s'effectuer par le biais du chant choral, de la participation à un orchestre, un ensemble ou un atelier.

Les élèves passent une évaluation à la fin de la phase A qui se déroule en 2 temps : une évaluation technique en février puis une évaluation en juin devant un jury externe.

L'examen de fin de cycle 2, devant un jury extérieur, permet de valider les savoir-faire et acquis de l'élève pour passer en cycle 3. L'examen technique de février est obligatoire pour les élèves sélectionnés par l'enseignant pour être présentés à l'examen de fin de cycle 2.

L'élève devra également se présenter à une épreuve de musique plurielle à la fin du cycle 2 (présentation d'un morceau en duo ou en trio).

Contenu des épreuves d'examen instrumentales : un morceau au choix et un morceau imposé dans 2 esthétiques différentes.

La réussite à l'examen de fin de cycle 2 permet l'obtention du Brevet d'Etudes Musicale (BEM).

Troisième Cycle

Ce cycle d'études d'une durée de 3 à 5 ans est fractionné également en deux phases A et B

- Cycle 3 - Phase A - 1ère année : 1h / semaine
- Cycle 3 - Phase A - 2ème année : 1h / semaine
- Cycle 3 - Phase B - 1ère année : 1h / semaine
- Cycle 3 - Phase B - 2ème année : 1h / semaine

A ce niveau, il ne s'agit que de cours en face à face pédagogique hebdomadaire d'une durée d'une heure quel que soit la phase (A ou B).

Les objectifs de ce cycle sont :

- Approfondir des connaissances et des pratiques pour les musiciens amateurs
- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
- S'intégrer dans le champ de la musique amateur, voire professionnelle si l'élève souhaite poursuivre sa formation

A ce niveau instrumental, il est obligatoire de continuer à avoir une pratique collective au sein du Conservatoire. Celle-ci s'effectue par le biais de la participation à un orchestre, un ensemble ou un atelier.

Les élèves de cycle 3 continuent de passer une évaluation à la fin de la phase A sur le même schéma qu'en cycle 1 ou 2.

L'examen de fin de cycle 3, qui permet d'obtenir le Certificat d'Etudes Musicales, prend appui sur plusieurs épreuves :

- Un examen devant un jury composé de professeurs extérieurs présidé par le Directeur du Conservatoire
- Une épreuve de musique plurielle (en duo ou en trio)

Contenu de l'examen instrumental : un morceau au choix et un morceau imposé dans 2 esthétiques différentes.

Après avoir terminé leur parcours Etudes, les élèves peuvent continuer au Conservatoire dans le parcours Libre pour leur permettre de jouer dans les ensembles et les orchestres.

Modalités d'organisation de la « musique Plurielle »

Tout élève qui se présente à la fin du cycle 1, fin du cycle 2 et fin cycle 3 devra présenter un morceau en duo, ou trio, dans le cadre de la "Musique Plurielle" de manière obligatoire.

Les familles d'instruments devront obligatoirement se mélanger, favorisant ainsi l'écoute, la découverte d'autres timbres instrumentaux et par là-même un nouveau répertoire.

Objectifs de la musique plurielle :

- Inciter « fortement » les élèves, dès leurs premières années, à jouer avec d'autres, créant ainsi une motivation qui donne du sens à la pratique individuelle de son instrument chez soi.
- Décloisonner les classes instrumentales
- Donner une expérience, ressenti émotionnel
- Favoriser la rencontre avec d'autres élèves, rendant le conservatoire agréable comme un lieu de vie
- Favoriser la rencontre entre parents, développer le lien social
- Respecter le travail de son partenaire en s'impliquant dans la réussite du groupe, apprenant ainsi à savoir s'engager, à être responsable...

Déroulement :

Les professeurs se concertent en début d'année afin de former les groupes d'élèves qui se produiront en fin d'année. Ces élèves seront prioritairement ceux qui devront passer un examen en fin d'année. Certains élèves qui ne se présentent pas aux examens pourront accompagner leur camarade.

Les professeurs ne pourront pas jouer avec les élèves.

Tous les enseignants sont concernés par cette démarche pédagogique, animée par un professeur spécifiquement chargé de cette discipline. Les professeurs s'impliquent en faisant travailler leurs élèves sur le morceau choisi, en faisant répéter de manière informelle certains groupes, sachant que certains enseignants pourront avoir un quota horaire en fonction de leur effectif pour faire travailler ces groupes de "Musique Plurielle"

Ces répétitions se feront par session, afin de ne pas surcharger le planning des élèves tout au long de l'année scolaire. 4 à 6 séances en continu ; une par semaine à raison d'1/2heure.

Planning

Octobre : mise en place des groupes par les professeurs et le référent de la discipline

Novembre - Décembre : démarrage des répétitions.

A partir de janvier : les groupes qui seront prêts pourront se produire en audition.

Ils auront en fin d'année 1 ou 2 répétitions de rappel avant l'examen du mois d'avril ou mai

Evaluation

Contenu : Interprétation d'une pièce instrumentale en duo ou trio. (Pas de doublure de voix). Les groupes seront formés d'instruments de familles différentes. Le texte choisi sera de difficulté inférieure au niveau instrumental des élèves afin de favoriser cette démarche.

Les épreuves de musique plurielle se déroulent en avril ou en mai selon le calendrier des vacances scolaires.

Critères évaluation : (ne pas évaluer autant que possible la technique instrumentale)

- Savoir écouter l'autre, mais aussi prendre la parole
- Gérer les plans sonores en rapport avec le texte musical et en fonction du volume sonore de son instrument
- Avoir un contact avec son partenaire, ne pas jouer "dans son coin"
- Savoir gérer l'agogique des œuvres (modification de tempo, d'expression, par opposition à une interprétation mécanique)
- Partager le plaisir de jouer ensemble
- Contrôler la justesse

Parcours Passion :

Cycle Passion :

Ce cycle d'études d'une durée de 3 à 5 ans est proposé aux élèves ayant terminé leur parcours Initial, ou aux élèves désireux de reprendre leur apprentissage après un arrêt, mais qui ne souhaitent pas s'engager sur le parcours Etudes pour obtenir leur diplôme.

- Cycle Passion – 1ere année : 30 min / semaine
- Cycle Passion – 2eme année : 30 min / semaine
- Cycle Passion – 3eme année : 30 min / semaine
- Cycle Passion – 4eme année : 30 min / semaine

Les objectifs de ce cycle Passion sont :

- La poursuite des acquisitions nécessaires à la pratique instrumentale pour progresser à un rythme moins soutenu, d'alléger certains enseignements et de s'affirmer dans une pratique collective.
- L'acquisition des bases de la pratique permettant d'évoluer dans les orchestres et les ensembles

A ce niveau instrumental, il est obligatoire de suivre les enseignements dans le cursus de Formation Musicale. La pratique collective reste obligatoire elle aussi, et peut s'effectuer par le biais du chant choral, de la participation à un orchestre, un ensemble ou un atelier.

L'évaluation de fin de cycle Passion permet de valider les savoir-faire et acquis de l'élève pour passer en parcours Libre.

Parcours Prélude et Parcours Adultes :

Ces parcours s'adressent à un public débutant ou souhaitant renouer avec une pratique musicale antérieure. Le Parcours Prélude est ouvert pour les adolescents (scolarisés au collège ou au lycée) et le Parcours Adultes est ouvert aux personnes majeures.

L'admission a lieu en fonction des places disponibles dans les classes demandées, l'accueil des jeunes restant prioritaire sur le Parcours Initial.

Organisation :

Ces deux parcours s'effectuent sur 5 ans sans possibilité de redoublement. L'enseignement repose sur la formation musicale (1h/sem) et la pratique instrumentale (30 mn/sem). Il est obligatoire de suivre les deux enseignements.

Les élèves sont tenus de se présenter aux évaluations terminales pour valider leur parcours de 5 ans.

Un élève inscrit en Parcours Adultes ne peut pas réintégrer le Parcours Etudes de formation instrumentale du Conservatoire.

A l'issue de leur parcours, les élèves ayant suivis le parcours prélude ou le parcours adultes pourront continuer à s'investir dans le Conservatoire notamment dans les ensembles collectifs et les orchestres.

Parcours Libre :

Par ailleurs, les adultes désirant pratiquer une activité de pratique collective uniquement sans prendre de cours individuels, peuvent s'inscrire aux orchestres, ateliers ou ensembles si leurs acquis techniques et leur pratique instrumentale sont au niveau requis pour suivre. Ce parcours Libre s'adresse à des musiciens amateurs d'un certain niveau qui souhaitent poursuivre la musique avec constance et rigueur dans la bonne humeur en participant aux ateliers, orchestres ou ensembles du Conservatoire ainsi qu'aux manifestations ou concerts.

Parcours Personnalisé :

Le Conservatoire a la possibilité de proposer un parcours adapté pour répondre à une problématique spécifique de formation liée au profil et au projet de l'élève concerné. Le parcours personnalisé est mis en place sur avis de l'équipe pédagogique et nécessite une contractualisation avec l'élève ou sa famille pour définir les objectifs de formation sur une période donnée.

Le Hors parcours :

Il est possible d'être dispensé de suivre un parcours donné. Les élèves ne souhaitant suivre qu'un cours de pratique instrumentale (pas de cours de FM, pas d'évaluations, pas d'examens, pas de pratique collective) ne pourront bénéficier que de 30 minutes de cours instrumental par semaine quel que soit leur niveau.

L'inscription des élèves en Hors Parcours pourra être remise en cause à chaque début d'année scolaire en fonction :

- Des places disponibles dans les classes instrumentales (la priorité est donnée aux enfants). La réinscription est donc assujettie au contingent de places disponibles et à l'équilibre des profils d'élèves dans les classes.
- Du travail, de l'assiduité et de la motivation réelle de l'élève.

Sur ce point, l'avis du professeur ainsi que de la Direction de l'établissement resteront prépondérant.

4) Le Chant Lyrique

Le Conservatoire propose une classe de chant lyrique pour des élèves à partir de 11 ans. L'admission dans la classe de chant est soumise à une séance de test avec le professeur.

Le cursus de chant lyrique suit l'organisation du cursus instrumental avec 3 cycles décomposés en phase A et B.

La durée des cours est également la même que dans le cursus instrumental, à savoir 30min/sem en cycle 1 puis 45min/sem en cycle 2 et 1 heure/sem en cycle 3.

Ce cursus permet de débiter un travail vocal dès l'âge de 11 ans, d'apprendre à chanter seul et avec d'autres et de développer son oreille polyphonique à travers divers répertoires.

Afin d'accéder aux cycles supérieurs, l'élève devra passer des examens de fin de cycle permettant de valider les compétences et les acquis.

Cycle « Initiation »

L'objectif de cycle sera principalement axé sur la recherche de la provocation des sensations chez l'élève.

Premier cycle

Les objectifs principaux durant ce cycle sont avant tout de construire la motivation et la méthode, et de constituer le socle de pratique et de culture vocale.

Deuxième cycle

Le deuxième cycle est axé surtout sur le développement artistique et musical personnel en favorisant une ouverture culturelle, l'appropriation d'un langage musical, l'acquisition des bases d'une pratique autonome et la capacité à tenir sa place dans une pratique collective.

Troisième cycle

L'élève sera apte à développer un projet artistique personnel, à accéder à une pratique autonome et à s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur

La participation aux pratiques collectives vocales (chœur adultes ou atelier art lyrique) est obligatoire.

Les élèves peuvent également suivre les cours de Formation Musicale soit en cursus initial ou en cursus adultes.

5) Les pratiques collectives

Les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage d'une technique individuelle. Chaque élève inscrit au Conservatoire, quel que soit son parcours de formation, est tenu de s'inscrire à une pratique collective à partir du premier cycle.

L'offre proposée au Conservatoire est variée et s'adresse à tous les niveaux et à tous les âges. Généralement associée à la discipline dominante choisie par l'élève, elle peut s'ouvrir aussi vers de nouvelles esthétiques et vers des champs expérimentaux.

Le chant choral est obligatoire jusqu'à 11 ans si l'élève n'est pas dans un des orchestres juniors.

Pour tous les élèves jouant d'un instrument d'orchestre, leur participation à un orchestre est vivement souhaitée. Pour les autres, le choix de la pratique collective est libre dans la limite des places disponibles dans les ateliers ou ensembles proposés.

Des journées d'inscriptions et de rencontres sont organisées en début d'année pour présenter aux élèves, le contenu des ensembles, orchestres ou ateliers. Les enseignants pourront également orienter et conseiller les élèves pour les aider à faire leur choix.

La présence des élèves aux différentes manifestations organisées par le Conservatoire est vivement souhaitée par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

6) Tableau Récapitulatif pour la formation diplômante en Musique

CYCLE MUSIQUE	Formation Musicale	Instrument	Pratiques collectives
PARCOURS INITIAL			
<u>Cycle débutant 7/10 ans</u> Sur une année	1C1 - 1h/sem	30 min/sem	Chant choral obligatoire de 7 à 10 ans
<u>Cycle 1</u> Phase A - 1 ^{ère} année Phase A - 2 ^{ème} année Phase B - 1 ^{ère} année Phase B - 2 ^{ème} année	1C2 - 1h/sem 1C3 - 1h/sem 1C4 - 1h15/sem 1C5 - 1h15/sem	30 mn 30 mn 30 mn 30 mn	Chorale / Orchestre ou Ensemble ou ateliers
PARCOURS ETUDES			
<u>Cycle 2</u> Phase A - 1 ^{ère} année Phase A - 2 ^{ème} année Phase B - 1 ^{ère} année Phase B - 2 ^{ème} année	2C1 - 1h30/sem 2C2 - 1h30/sem 2C3 - 1h30/sem 2C4 - 1h30/sem + modules complémentaires	45 mn 45 mn 45 mn 45 mn	Chorale / Orchestre ou Ensemble ou ateliers
<u>Cycle 3</u> Phase A - 1 ^{ère} année Phase A - 2 ^{ème} année Phase B - 1 ^{ère} année Phase B - 2 ^{ème} année		1h 1h 1h 1h	Chorale / Orchestre ou Ensemble ou ateliers

7) Le studio d'enregistrement

Le studio d'enregistrement est un outil pédagogique mis à disposition de l'ensemble du corps professoral et de leurs élèves. Le studio est doté du matériel nécessaire pour réaliser des prestations d'enregistrement allant de la captation live à l'enregistrement piste par piste dans des conditions professionnelles.

Les élèves et les professeurs peuvent bénéficier du studio pour pouvoir s'enregistrer et avoir d'un accompagnement spécifique dans la réalisation de projets artistiques menés au sein du Conservatoire.

La présence du régisseur du studio est obligatoire pour les séances d'enregistrement afin d'éviter les problèmes matériels ou logiciels. Le planning des séances devra donc être défini en amont avec le responsable du Studio.

L'accès au Studio est ouvert également aux groupes musicaux dont au moins un membre est résidant vitrollais. Le studio d'enregistrement est alors mis à la disposition des personnes désireuses de réaliser un projet amateur ou semi-professionnel autour de morceaux ou d'albums.

Deux possibilités s'offrent aux personnes intéressées :

- Dossier de demande d'enregistrement présentant le travail du groupe, la biographie, date de création, nombre de concerts effectués et maquettes audio de 2 compositions.
- Appel à projet spécifique en lien avec des partenaires institutionnels pour sélectionner et travailler avec des groupes locaux dans le cadre de projets transversaux.

La sélection est effectuée par un jury d'enseignants et du régisseur technique du Conservatoire sur la base de critères : maîtrise technique, maîtrise règles composition et arrangement, originalité et maturité des compositions, capacité à s'autoproduire.

Des sessions de travail et d'enregistrement sont proposées au groupe dans le cadre d'une convention avec le Conservatoire pour définir le calendrier, les objectifs et les rôles des différents intervenants.

